



**Projet de renouvellement Convention Fiphfp 2024-2028**  
**CSA 6 juin**



# 1. La convention



2021-2024

## Rappel des objectifs du programme pluriannuel pour l'insertion et le maintien dans l'emploi 2021-2024

- ❑ L'objectif de la convention 2021-2024 avec le Fiphfp est d'atteindre le taux moyen des établissements RCE à 4,90%.

Taux d'emploi BOE au 31 12 2023 4,60% (348 BOE); Ce taux est aujourd'hui supérieur au taux moyen dans la fonction publique d'état à 4,36% en 2022

- ❑ L'enjeu primordial de la convention repose sur la capacité de l'université à recruter des agents BOE dans toute la diversité de ses postes, profils, missions et catégorie de personnels.

Des recrutements très majoritairement sur la population des Biatss. 254 BIATSS pour 94 EC

Résultats atteints pour la population Biatss

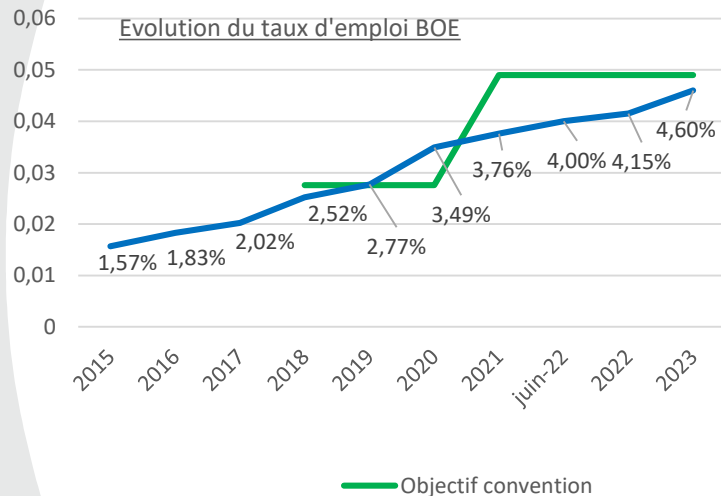
- ❑ Amu s'engage à recruter 10 apprentis BOE sur la période et d'autre part en recruter au moins la moitié sur poste pérenne à l'issue de leur contrat.

Résultats : 7 contrats d'apprentissage / 2 pérennisations avec une programmation d'une pérennisation/ an sur les 2 prochaines campagne d'emploi.

## L'insertion des personnels en situation de handicap à AMU



Suite à la loi **handicap 2018**, le **taux d'emploi** de 6% devient évolutif et révisable tous les 5 ans



Taux d'emploi direct dans la fonction publique est en légère baisse depuis 2022 : 5,45%

- Fonction publique d'état : 4,36%
- Fonction publique territoriale : 6,72%
- Fonction publique hospitalière : 5,53%

### Evolution des recrutements BOE

	2022	2023	2024
Concours « droit commun »	2 MCF	2 : 1 MCF et 1 enseignant second 2 <sup>nd</sup> degré	
BOE voie contractuelle	9	<b>7</b>	4
Promotion BOE par le détachement	0	6	6
Pérennisation des apprentis BOE		1	1
Recrutement MCF BOE			1
Post doc BOE			7

**2024 : Appel à projet contrat post-doct handicap :** Accompagner les chercheurs en situation de handicap vers une carrière académique sereine et pérenne. Il propose, un financement pour post-doctorat de 3 ans maximum et pour la réalisation du projet pouvant aller jusqu'à 15 000 € par lauréat ainsi qu'un accompagnement pour favoriser l'obtention d'un poste permanent.

## Le budget Convention FIPHFP 2021-2024

Axes	Budget initial	Réalisation année 1	Prévision année 2	Prévision année 3	Total
1) Recrutement des travailleurs en situation de handicap	511 885,00	196 752,64	133 141,50	176 000,00	<b>505 894,14</b>
2) Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	77 200,00	1 042,43	3 017,29	23 000,00	<b>27 059,72</b>
3) Maintien dans l'emploi	445 500,00	249 970,09	95 430,10	149 500,00	<b>494 900,19</b>
4) Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	17 500,00	6 648,00	1 000,00	3 000,00	<b>10 648,00</b>
5) Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	23 800,00	4 440,00	13 250,00	5 480,00	<b>23 170,00</b>
6) Actions innovantes	10 000,00				<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 085 885,00</b>	<b>458 853,16</b>	<b>245 838,89</b>	<b>356 980,00</b>	<b>1 061 672,05</b>
% d'exécution prévisionnel		<b>42,26%</b>	<b>22,64%</b>	<b>32,87%</b>	<b>97,77%</b>

## 2. La convention



2024-2028

# Le programme pluriannuel pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels d'AMU 2024-2028

**Accord en date du 3 mai 2024 de la Présidente du Fiphfp pour une convention sur 4 ans**

## Les actions du programme pluriannuel :

1. Agir sur le recrutement des travailleurs en situation de handicap dans la diversité des postes et missions
2. Améliorer les conditions du reclassement pour les personnels déclarés inaptes
3. Maintenir dans l'emploi et accompagner les parcours professionnels des agents en situation de handicap pour éviter le reclassement pour inaptitude
4. Former et sensibiliser la communauté d'Aix-Marseille-Université pour disposer d'une culture commune sur le handicap au travail
5. Renforcer la collaboration avec les prestataires et les fournisseurs issus du milieu protégé
6. Amorcer le projet pluriannuel d'accessibilité numérique



Objectif 2028 :

**Atteindre un taux d'emploi direct de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de 6%.**



## 2.1 Le budget simplifiée 2024-2028

		Financement du FIPHFP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	550 000 €	75 %	250 000 €	32 %	800 000 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	50 000 €	50 %	50 000 €	50 %	100 000 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	790 000 €	70 %	550 000 €	39 %	1 340 000 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	20 000 €	80 %	5 000 €	20%	25 000 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	80 000 €	80 %	60 000 €	20 %	140 000 €
Axe 6	Actions innovantes	10 000 €	0,00%	35 000	78 %	45 000 €
Axe 7	Autres dispositifs de l'employeur			1 250 000 €	100 %	1 250 000€
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>	<b>40 %</b>	<b>2 200 000</b>	<b>60 %</b>	<b>3 700 000 €</b>

### OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Taux d'emploi (au 31 décembre)	5%	5,4%	5,8%	6,1%

### 2 actions prioritaires du SDH :

- **Accessibilité numérique axe 4 et 5 et 7**
- **Axe 1 recrutement et 7**
  - favoriser l'accès aux carrières académiques (doctorants et post-doc)
  - contrats d'apprentissage BOE
  - Autres dispositifs : Valorisation de la Masse salariale pour les contrats doctoraux et postdoctoraux

Le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des parcours professionnels des agents BOE un enjeu d'efficacité de la convention Fiphfp.



## Les prochaines échéances



Présentation au  
comité  
d'engagement  
Fiphfp **10 juin**

CA le **18 juin**

Comité local  
Fiphfp **1<sup>er</sup> juillet**

## Vos questions, réactions?



**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**